



## Règlement de la plateforme de modélisme du CASC

### Voitures TT

#### Annexe 1-2

La section modélisme du CASC est heureuse de vous accueillir sur son terrain, et vous présente son organisation.

*AUCUN REGLEMENT NE DISPENSE D'UTILISER NOTRE BON SENS DANS L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE.*

*CE REGLEMENT NE REVENDIQUE PAS D'ETRE EXHAUSTIF, NUL NE PEUT PRETENDRE PREVOIR TOUTES LES SITUATIONS QUI PEUVENT SE PRESENTER CE REGLEMENT A POUR SEUL BUT DE NOUS PERMETTRE DE PRATIQUER NOTRE LOISIR EN SECURITE ET DANS UNE ATMOSPHERE DE. FRANCHE CAMARADERIE ET DE RESPECT RECIPROQUE.*

*NOUS NE DEVONS JAMAIS OUBLIER QUE L'EXERCICE DE NOTRE LIBERTE DOIT S'ARRETER OU COMMENCE LA GENE D'AUTRUI.*

#### RAPPEL :



Le **panneau de type B0** est utilisé en France pour indiquer que la circulation est interdite à tout véhicule dans les deux sens. Il est implanté sur la chaussée où s'applique cette interdiction au moment où débute cette interdiction (ou à proximité immédiate).

Les règles suivantes conditionnent le bon déroulement de l'utilisation de l'espace modélisme et la vie du club dans l'enceinte du terrain. Nul doute que vous vous conformerez à nos habitudes, nous vous en remercions.

Toute présence sur le terrain doit être signalée au préalable :

- Par un appel (ou SMS) au responsable de l'activité (06 75 95 78 16)
- Mise en évidence sur le tableau de bord du véhicule de **la carte d'accès** (si non afficher, il y aura infraction et verbalisation par l'ONF)
- Il est demandé aux adhérents de participer activement aux actions que mène le CASC : Salon du modélisme ; bourse échange ; téléthon.
- La participation aux travaux d'entretien et amélioration des infrastructures et de la piste, ces travaux sont planifiés en fonction des événements, des conditions météo et de la dégradation de la piste. Ces travaux sont organisés en moyenne 5 fois par ans, Les dates sont annoncées sur le Forum de la section (MBD83). Lors des compétitions (deux par ans) nous solliciterons votre participation à l'installation des divers matériels, à l'organisation (ex : ramassage, buvette ...).
- Il est interdit de fumer en forêt et qui plus est à proximité des bidons d'essence

- 1) Seul les véhicules aux échelles : 1/10 et 1/8 thermique et électrique sont admis
- 2) Il est absolument interdit de faire évoluer, pour quelques raisons que ce soit, des modèles hors de la zone prévue à cet effet.

## Centre d'Animation socio-culturel Les Arcs

- 3) Ne peuvent accéder à la zone d'évolution et piloter que **les titulaires** à jour de leurs cotisations et de leurs licences **UFOLEP**.
- 4) Il est impératif de respecter la zone de stationnement
- 5) Attention si votre radio n'est pas en 2.4 giga hertz il est impératif de vérifier qu'il n'y a pas d'aéromodèle sur la même fréquence sur la piste d'aéromodélisme.
- 6) **Attention**, les remarques et les demandes des responsables de sécurité (Gérard Permingeat et Patrick Saunier) doivent être reçus et exécuter sans discussion, en cas de problème le récalcitrant se verra exclu de l'association après son passage en conseil de discipline.
- 7) **Les visiteurs et les familles** ne peuvent accéder à l'aire d'évolution
- 8) **La Licence** : les membres du CASC doivent avoir leur licence UFOLEP avec eux sur le site et doivent pouvoir la présenter à la demande d'un responsable.
- 9) **Fréquences Radio**: si le tableau des fréquences n'est pas en service, s'assurer qu'il n'y ait pas de risque de brouiller un autre émetteur. **ATTENTION, LES AVIONS, HELICOS, DRONES SONT PRIORITAIRES SUR LES FREQUENCES**- Le matériel radio doit fonctionner dans l'une des gammes des fréquences autorisées en vigueur.
- 10) La sécurité étant l'affaire de tous, en cas d'absence des responsables sécurité, chaque membre du club s'engage à rappeler avec diplomatie les règles d'utilisations des espaces si les circonstances l'imposent et chaque membre est habilité à vérifier les licences (des visiteurs).
- 11) **Normes de bruit** : Pour les voiture 83 dB
- 14) Aucun comportement agressif (physique ou verbal) n'est autorisé sur l'ensemble de la plateforme de modélisme. La sanction sera immédiate, passage en conseil de discipline et exclusion)
- 15) Aucun détritrus ne doit être laissés sur la plateforme de modélisme.
- 16) Nous nous devons d'accueillir les nouveaux membres agréablement et leur dispenser notre savoir. Soyons cohérent, sinon nos nouveaux adhérents seront vite d'anciens membres du club. Lorsqu' un débutant vient sur le terrain avec un appareil n'ayant jamais volé, il doit être vérifié complètement par la personne qui le fera évoluer. Sans cette opération le vol peut devenir dangereux. Un accord doit être signé, par le débutant pour dégager la responsabilité de l'initiateur.  
(Fiche spéciale débutant.)
- 17) Le volume d'espace défini n'est pas exclusivement réservé aux pilotes des aéromodèles. Les évolutions de modèles ne sauraient faire obstacle à la libre circulation des aéronefs telle qu'elle est instituée par l'article L 131.1 du code de l'aviation civile. En conséquence, la priorité de passage doit être laissée aux aéronefs et les aéromodèles doivent être manœuvrés de manière à éviter les abordages.

Le Président

Patrick Saunier